

5) DELIBERATION N° 118/77 : AMENAGEMENT DES COURTS DE TENNIS SUR LE PLATEAU

Monsieur le Maire donne la parole à M. RAVERDEL, Premier Adjoint, chargé des travaux, qui rappelle qu'un marché a été passé avec l'entreprise SEGAUD à NIMES et concernant la 2ème tranche de l'aménagement des courts de tennis.

Certains travaux pour un montant TTC de 50 622 F 00 prévus dans la 3ème tranche ultérieure, doivent cependant être entrepris dès à présent pour un fonctionnement normal des installations, à savoir, la fourniture de tout-venant pour sous-couche, une fouille pour l'éclairage public et la fourniture de 3 chaises d'arbitre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- les travaux d'aménagement des courts de tennis, à savoir fouille pour éclairage public, fourniture de tout-venant en sous-couche et fourniture de 3 chaises d'arbitre seront réalisés par l'entreprise SEGAUD à NIMES dans le cadre de l'avenant N° 1.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1, d'un montant de 50 622 F 00, au marché passé entre la Ville de LUDRES et l'entreprise SEGAUD, route de Beaucaire - 30 000 NIMES.